

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEPTEMBRE 2018

C'EST PARTI POUR LA FILIERE GSI

Le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) et ADIVALOR ont signé, mercredi 30 août dernier, la convention qui met officiellement en place la gestion opérationnelle de la filière de récupération des Gaines souples d'Irrigation (GSI) usagées qui rejoignent les programmes opérationnels d'Adivalor.

Première collecte dès le printemps 2019

Après la création des différentes collectes APE, films, ficelles et filets, cette nouvelle filière était attendue par tous les maraîchers. Première du genre en Europe, les opérations seront organisées, dès le printemps prochain, par les Chambres départementales d'Agriculture, les distributeurs et ADIVALOR.

Ce nouveau programme a reçu le soutien des partenaires du CPA : la FNSEA, l'APCA, Coop de France, la FNA, Légumes de France et l'AIM (Association Interprofessionnelle Melon), tous signataires de la Charte 100 % APE.

L'éco-contribution est appliquée depuis le 1^{er} septembre 2018

Comme les autres filières APE, le dispositif est financé par une éco-contribution équivalente à 75 €/T ramenée à la bobine et appliquée sur le prix de vente du produit neuf, depuis le 1^{er} septembre 2018.

Représentant plus de 95 % des GSI mises en marché, Rivulis Irrigation, Netafim France, NaanDanJain France et Extruline Systems (Caudal) ont choisi de rejoindre le CPA, au printemps dernier, pour lui confier la gestion financière de la nouvelle filière.

Les GSI recyclées serviront à la fabrication de nouveaux produits

Conformément aux engagements du monde agricole, sur le développement de l'économie circulaire, les GSI collectées seront recyclées et intégrées dans la fabrication nouveaux produits pour développer l'utilisation des plastiques régénérés.

« Je suis heureux et fier de voir les GSI rejoindre les filières APE » se félicite Paul Cammal, Président du CPA, « Pour les maraîchers et les horticulteurs, c'est un service supplémentaire sur un



produit indispensable à leur production. Pour la profession, c'est un pas de plus vers l'objectif 2025 du 100 % de plastique recyclé. »



Pierre de Lépinau, Directeur général d'Adivalor et Paul Cammal, Président du CPA

Pour en savoir plus :

www.plasticulture.com

<https://www.facebook.com/plasticulture/>

Contact CPA - APE

Bernard Le Moine

01 44 01 16 49

04 91 02 86 42

06 28 05 24 38

b.lemoine@plastiques-agriculture.com

Contact presse

Bertrand Figuier

01 45 86 97 68

06 24 73 85 77

b.figuier@plastiques-agriculture.com

À propos du CPA

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »